

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Tommy Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/d06039da7816e8c1ce5f9228>

Date d'obtention : 2025-02-06 19:48:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Déclancher le protocole sexto et remplir la grille d'évaluation de l'incident avec la personne qui nous parle de la situation.

Compléter la grille en rencontrant toutes les personnes impliquées. Selon l'évaluation de la situation, l'intervenant doit soit contacter le policier PIMS ou se conformer à la règle en vigueur dans son école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La propagation des images inquiète les différents acteurs de ces mises en situation, l'idée de perdre le contrôle de ce qui voit l'image est très inquiétante. Les jeunes sur les images finissent par regretter d'avoir pris ou envoyé ces images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rassurer la personne car on ne sait pas si la photo s'est propagée ou non. Il est difficile de rassurer la personne quand on sait comment tout peut se partager rapidement.